

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Ziram ; Bis(diméthylidithio carbamate) zinc

USAGES DU PRODUIT : Fongicide – Groupe M

N° EPA : 14773

N° FS : 14773-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections **Date de publication** : 01/07/08

Remplace : 01/07/05

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON. Corrosif. Corrosif pour la peau. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Peut être fatal si inhalé. Ne pas appliquer dans les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial et des gants de caoutchouc lors de la manipulation du produit. Ne pas renifler les poussières ou les brouillards de pulvérisation. Peut causer de l'irritation au nez et à la gorge. L'inhalation des poussières peut causer une irritation sévère des muqueuses et des voies respiratoires. Peut causer un empoisonnement systémique avec des symptômes de paralysie, d'engourdissement et de faiblesse des extrémités et la mort. Bien se laver au savon et à l'eau après manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Les principales voies de pénétration sont l'inhalation, le contact avec les yeux et la peau.

Ce produit est un solide granulé de couleur blanc cassé à brun ayant une odeur négligeable..

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Ziram	85,00	137-30-4	Non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

NOTE AU MÉDECIN : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Des dommages probables aux muqueuses peuvent être une contre indication à l'emploi d'un lavage gastrique.

POUR TOUTE URGENGE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : Sans objet

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : CO₂, produit chimique sec, mousse, eau ou brouillard d'eau.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : La décomposition thermique générera des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et du soufre.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Évacuer tout le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence de la zone touchée.

Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée et endiguée la zone touchée pour éviter le ruissellement.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Des concentrations élevées de ce produit en suspension dans l'air peuvent constituer un risque d'explosion.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Porter l'équipement de protection approprié décrit à la section 8 pour éviter tout contact avec les yeux et la peau et un respirateur approuvé pour prévenir la surexposition. Éviter de respirer les poussières. Balayer le produit déversé solide avec précaution et le placer dans des contenants approuvés pour les produits chimiques pour élimination ou réusinage. S'il s'agit d'un liquide, l'endiguer et l'absorber avec de la litière pour chats, du sable ou un absorbant commercial et mettre le tout dans des contenants approuvés pour les produits chimiques pour élimination. Faire le moins de poussières possible. Consulter la réglementation locale ou provinciale pour élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau pour éliminer tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** N'utiliser le produit qu'avec une ventilation adéquate et un équipement de protection appropriée. Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Ouvrir le contenant avec précaution. Après un usage partiel, plier et rouler les sacs, les pincer et fermer fermement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIERIE :** Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques. Une douche de sécurité et une douche oculaire doivent être immédiatement accessibles.

Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques fabriqués avec n'importe quel matériau imperméable tel que PE ou PVC, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de sécurité, un casque résistant aux produits chimiques lors d'une exposition aérienne au produit, un respirateur avec filtre anti-poussière et anti-brouillard approuvé MSHA-NIOSH, avec préfixe TC-21C, ou un respirateur approuvé NIOSH avec un filtre N, R, P ou HE Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Ziram	non établi	non établi
Poussières nuisibles	15 mg/m ³ (empoussiérage total)	non établi

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Solide granulé de couleur blanc cassé à brun ayant une odeur négligeable
- POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :** 0,60 g/ml
- TENSION DE VAPEUR (MM) :** sans objet
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** sans objet
- Remarques :** Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre.
- SOLUBILITÉ :** Insoluble
- PH :** non établi
- MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 600 kg/m³
- POINT D'ÉBULLITION :** non établi
- TAUX D'ÉVAPORATION :** sans objet

Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- STABILITÉ :** Stable
- CONDITIONS À ÉVITER :** Chaleur excessive.
- SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Les acides, les bases et les préparations contenant du cuivre, du fer et du mercure.
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Ce produit est décomposé par la chaleur excessive et les acides. La décomposition thermique générera des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, et du soufre. La décomposition acide peut produire du disulfure de carbone.
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

- Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat mâle) :** 2 700 mg/kg (produit similaire)
- Irritation des yeux (lapin) :** Cause des dommages irréversibles aux yeux
- Inhalation CL₅₀ (rat mâle) :** 0,14 mg/L (4 h) (produit similaire)
- Potentiel carcinogène :** Non inscrit dans OSHA, NTP ou ACGIH. L'IARC classe le ziram dans le groupe 3 (inclassable quant à sa carcérrogénicité pour les humains).
- Organes visés :** Foie et reins
- Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) :** > 2 000 mg/kg (produit similaire)
- Irritation cutanée (lapin) :** Peut causer de l'irritation
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** Sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer quand le ruissellement est susceptible de se produire. Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques sont favorables à la dérive des zones traitées. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Vider complètement le sac dans l'équipement d'application. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description DOT/TDM : SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (ZIRAM) 9, UN3077, III, ERG GUIDE 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS POUR LES ANIMAUX ; NOI ; AUTRE QUE POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 60)

Description IMDG : NON RÉGLEMENTÉ

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
3	Santé	0	Moindre
1	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		3	Santé
		1	Inflammabilité
		0	Réactivité
		I	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression e N
Différé 0 Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Ziram (CAS : 137-30-4) 1 lb.

SARA, Titre III, section 313 : Ziram (CAS : 137-30-4) 1 lb.

Inscription au registre RCRA : P205

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.